



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°19-01

L'an deux mille dix-neuf, à 10h
Le 17 janvier, à Sedan (08)

Date de convocation	20 décembre 2018
Nombre de délégués : <ul style="list-style-type: none">  Titulaires  Suppléants  Présents  Votes par procuration 	44 Titulaires 44 Suppléants 33 Présents 2 votes par procuration

Étaient présents :

M. François BUSSIERE	M. Jean PANCHER
M. Philippe CLAUDE	M. Michel COURTOISIER
M. Bernard PIERQUIN	M. Patrick FLOQUET
M. Boris RAVIGNON	M. Robert PASCOLO (Pv de M. Liebeaux)
M. Jean-Pierre RENVOY	M. Gilbert BOGARD
M. Bernard DEKENS	M. Pierre CORDIER
M. Pascal GILLAUX	M. Claude WALLENDORFF (Pv M. Normand)
M. JC JACQUEMART	Mme Mireille RAVENEL
M. Jean-Marie BISSIEUX	Mme Danielle COMBE
M. pascal MAUROY	Mme Frédérique SERRE
M. Thierry MERCIER	Mme Maryse DEPAS
Mme Thérèse BERGER	M. Edouard JACQUE
M. Yvon HUMBLOT	Mme Christine NOIRET-RICHET
M. Régis RAOUL	M. Jean-François DAMIEN
M. Daniel COURTAUX	M. Eric GILLARDIN
M. Guy JOSEPH	Mme Morgane PITEL
M. JP CHABOUSSON	

Objet de la délibération :

Adhésion : Communauté de communes Val de Meuse Voie sacrée

Résultat du vote
Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°19-01

Objet de la délibération :

Adhésion : Communauté de communes Val de Meuse Voie sacrée

Par délibération du 19 novembre 2018, la communauté de communes Val de Meuse Voie Sacrée demande son adhésion à l'EPAMA pour les 20 communes de son territoire situées sur le bassin versant de la Meuse.

Le territoire de la communauté de communes Val de Meuse Voie Sacrée est concerné par deux bassins versant dont celui de la Meuse. 20 communes du territoire sont dans ce périmètre. Il s'agit des communes de Ancemont, Ambly-sur-Meuse, Landrecourt-Lempire, Villers-sur-Meuse, Dieue-sur-Meuse, Heippes, Tilly-sur-Meuse, Les Monthairons, Senoncourt-les-Maujouy, Lemmes, Dugny-sur-Meuse, Récourt-le-Creux, Nixéville-Blercourt, Sommedieue, Rupt-en-Woëvre, Génicourt-sur-Meuse, Les Souhesmes-Rampont, Belrupt-en-Verdunois, Souilly, Rambuzin-et-Benoite-Vaux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président

Après avis favorable du Bureau Syndical

Le comité syndical accepte la demande d'adhésion de la communauté de communes Val de Meuse Voie Sacrée, pour les 20 communes de son territoire situées sur le bassin versant de la Meuse.

le Président



Boris RAVIGNON

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 04/02/2019 à 18:02:23
Référence : 13c099b84ca5749b88782397410d3f16afbe5bb0